Le «Plume-Tambour»

Bulletin trimestriel d'informations municipales de Villiers-Sous-Grez

Novembre 1999 - Numéro 14

Le mot du maire

"Peuvent être classés comme forêt de protection, pour cause d'utilité publique (...) les bois et forêts, quels que soient leurs propriétaires, situés à la périphérie des grandes agglomérations, ainsi que les zones où leur maintien s'impose, soit pour des raisons écologiques, soit pour le bien-être de la population." extrait du Code forestier, article L 411-1.

À la veille de l'ouverture de la dernière enquête publique du siècle prévue du 8 novembre au 6 décembre, la réunion publique d'information du 22 octobre a réuni 45 personnes, plusieurs propriétaires mais aussi quelques chasseurs et amateurs de nature.

Après la présentation des motifs, du fonctionnement et des avantages apportés par le classement, un échange de questions-réponses entre l'assemblée et M. Sainson, chargé de mission, a permis de rectifier certaines idées préconçues.

- Y a-t-il une relation entre le classement en forêt de protection et le Parc naturel régional du Gâtinais français ?

Les deux classements sont totalement indépendants et les surfaces peuvent se superposer bien que l'objectif commun soit la gestion de la fréquentation dans un milieu sensible.

- Les exigences d'entretien seront-elles identiques pour tous les propriétaires, qu'ils soient privés ou publics ?

Chacun est responsable de l'entretien de sa propriété, la forêt de protection ne crée aucune obligation. Tous les chemins figurant au cadastre pourront être réhabilités par les propriétaires si telle est leur volonté.

- Est-ce que l'avis rendu par le Conseil municipal sur l'enquête publique doit suivre ou être soumis à un contrôle des propriétaires ?

Le Conseil municipal donne son avis après réception du rapport de la commission d'enquête, il est totalement libre et indépendant.

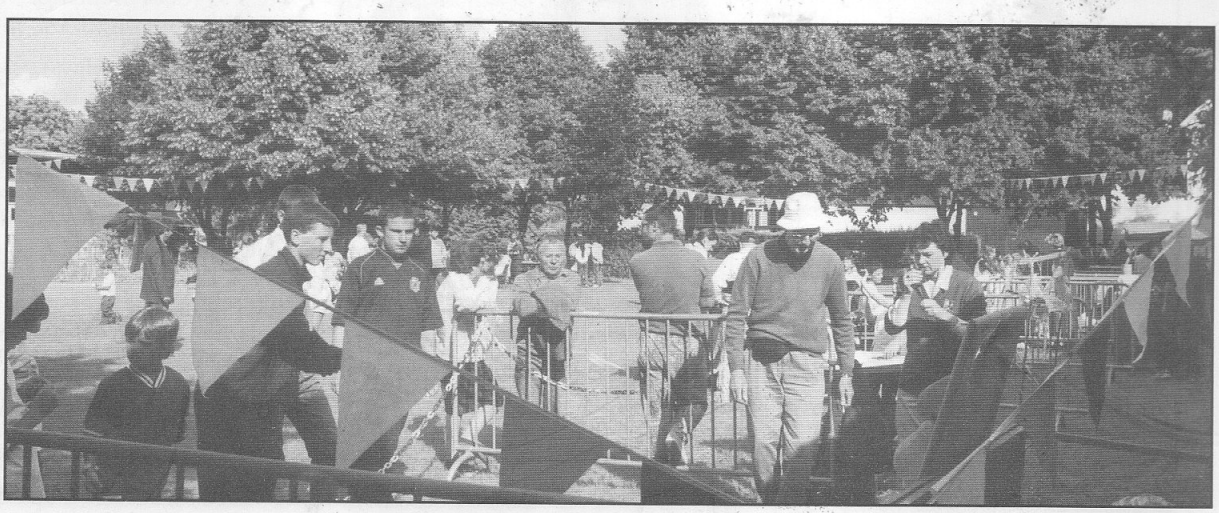
- Quelles sont les modifications ou les restrictions du droit de chasse ?

Le classement n'interdit pas la chasse dans le massif de Fontainebleau. Cette pratique est conservée pour permettre la régulation de l'effectif des animaux. La couverture de plusieurs voies de circulation routière est envisagée pour permettre la migration de différentes espèces animales.

Que vous soyez propriétaires, chasseurs ou simples promeneurs, c'est en prenant connaissance des documents et en écrivant vos remarques sur le cahier d'enquête mis à votre disposition à la mairie du 8 novembre au 6 décembre que vous prendrez en main l'avenir de l'environnement.

N'hésitez pas à rencontrer le commissaire enquêteur le 29 novembre à la mairie pour obtenir une réponse à vos questions et à vos préoccupations.

Jean-André Morin



La kermesse de l'école a réuni parents et enfants pour des jeux et des rires sous le soleil présent ce dimanche 6 juin.

– Le mot du maire 1
– Compte rendu du Conseil municipal 3
– Hommage 4
– Pourquoi & comment la brochure 4
– Concours *Façades et jardins fleuris* 5
– Décharge, pourquoi un nouveau réglement . . 5
– Ça s'est passé un dimanche 7
– Vie des associations 8
– Les lecteurs nous écrivent 9
– Nos joies nos peines 11
– Bloc notes 12
– Agenda 12

Directeur de publication :
Jean-André Morin, maire de Villiers-sous-Grez

Comité de rédaction
Rédacteur en chef : Jean-Paul Clément
Rédactrice en chef adjointe : Annie Union
Membres : Janine Hérisson,
Bernard Darré & Gérard Magnes

Avec la collaboration de : Anne-Marie Clément

Photographie : Annie Union, André Surget

Photogravure & mise en page : Gérard Magnes

Flashage : Imprimerie Lamouline 01 64 29 12 26

Impression & finition : Idé-concept-impression (01 60 70 26 83)

Exposition Art et artisanat des 15 et 16 mai dernier



Les CD des Envahiss'notes

sont en vente
chez M. et M^me^ Leroy (14 rue G. Bachet)
au prix de 100 F l'un :

• *Léo Godasse ou les Chaltimbanques*, opéra pour enfants créé en1997 ;
• Rencontres : *Gospels* par la chorale À travers chants, chants traditionnels par les Envahiss'notes et le *Magnificat* de Vivaldi tous ensemble ;
• Les Envahiss'notes : compilation des plus beaux moments musicaux de 1993 à aujourd'hui.

Vie publique

Compte rendu du Conseil du 11 octobre 1999

Présents : Jean-André Morin : maire ; Éliane Surget, Daniel Szymanski, Philippe Beaudoin : adjoints ; Laurence Leroy, Alain Champion, Martine Clostre, Annie Union, André Orts, Didier Viratel : conseillers municipaux.

Absents : Jean-Paul Clément donne pouvoir à Alain Champion, Bernard Darré donne pouvoir à Laurence Leroy.

Secrétaire : Éliane Surget

Le Conseil municipal observe une minute de silence à la mémoire de Robert Pelletier, ancien employé municipal emporté par la maladie.

Délibérations

Le compte rendu du Conseil municipal du 3 septembre est approuvé à l'unanimité.

Association foncière

L'arrêté de 1956 est renouvelé par le préfet afin de clôturer les comptes financiers.

Cette opération se déroule en plusieurs étapes :
1 - la Chambre d'agriculture a proposé la désignation de trois propriétaires exploitants (courrier 31 août) : Alain Champion, Francis Chamaux et Didier Viratel.
2 - ce jour-même, le Conseil municipal désigne par délibération, avec leur accord, trois propriétaires différents de ceux de la Chambre : Bernard Amiot, Raymond Champion et Michel Fraix.
3 - le bureau constitué du Maire et de ces six personnes élira un président, un vice-président et un secrétaire conformément à l'arrêté préfectoral du 24 juin 1999.

Logement rue de Larchant

Le logement mis gratuitement à la disposition par la commune a été considéré par l'enseignante comme insalubre.

Le Conseil général, bien que sollicité par la commune pour une visite des lieux, a transmis notre demande à l'Inspectrice qui, sans concertation, a tranché pour l'octroi d'une indemnité de logement à madame Debski-Notteau à compter du 1er septembre 1999. Le Conseil vote à l'unanimité le paiement de l'indemnité à l'institutrice.

Daniel Szymanski constate que la mise à disposition d'un logement n'est plus un argument décisif et que le budget communal s'est privé de rentrées financières substantielles depuis le mois de mars.

Ce logement, déjà demandé et considéré comme habitable, sera loué dès la fin des travaux pour un loyer mensuel hors charges de 3.500 F. Une caution égale à trois mois de loyer sera demandée dès l'entrée en jouissance des lieux. Le contrat de location sera établi pour trois ans.

Écoulement des eaux - Propriété de M. Magnes

Suite aux réunions des 14 et 22 septembre 1999, le Conseil municipal s'en remet à la solution proposée par monsieur Dupont, expert. Un regard sera implanté au point bas du chemin pour recevoir les eaux d'écoulement du chemin du Rocher Saint-Étienne et sera raccordé au réseau d'assainissement. À charge des riverains (MM. Magnes et Pascal) d'effectuer le raccordement de leurs eaux pluviales sur le regard défini ci-avant.

Le terre-plein face à la propriété Magnes sera aménagé à l'identique de celui des propriétés Pascal et Lalanne.

Les travaux devront être exécutés dans le courant du 1er semestre 2000 et le montant des travaux inscrit au budget primitif 2000.

Le devis établi par la DDE s'élève à 63 166,66 F ttc et sera réparti entre la commune, M. Magnes et M. Pascal selon un pourcentage défini par l'expert.

Frais de personnel

• Indemnités de Mme Lavardin
Le Conseil Municipal vote une indemnité de 3 000 F brut diminuée de la CSG et RDS, soit 2 622 F net à Mme Lavardin, secrétaire de mairie remplaçant Mme Virmout pendant les congés annuels.

• Heures supplémentaires payées à Robert Fougères
Le Conseil décide de payer les 42 heures supplémentaires effectuées par Robert Fougères au mois de septembre pendant la maladie de Jean-Raymond Leroy et les congés payés de Pascal Viratel.

Travaux d'entretien de l'école

Après présentation du devis d'investissement en matériel scolaire, le Conseil accepte de payer au RPI un complément de recettes à concurrence du montant voté au budget primitif. Les travaux nécessaires à l'installation de ce matériel dans les classes seront étudiés avec Mme Lemaire.

Budget : décision modificative numéro 4

Investissement

Dépenses	3 376 F	Formation du personnel
Recettes	3 376 F	Virem[t] de la sect. Fonctionnement

Fonctionnement

Dépenses	3376 F	Virement vers Investissement
	1500 F	Fêtes et cérém. : conc. mais. fleuries
Recettes	-4876 F	Dépenses imprévues

Informations

Desserte gazière

Gaz de France, dans son courrier du 9 septembre 1999, nous informe que conformément au décret du 12 avril 1999, si la commune est inscrite au plan de desserte gazière, le lancement des travaux se fera au plus tard en 2003.

La desserte réalisée en deux phases par un réseau de distribution alimenté depuis la canalisation d'amenée moyenne pression de la commune de Grez-sur-Loing aura à terme une longueur totale d'environ 3 950 m.

Travaux divers à programmer après étude de devis

• Foyer
Nettoyage des mousses de la toiture, réfection des gouttières et installation de minuteries aux sorties des deux bâtiments.

• Logement rue de Larchant
Toiture, assécheurs sur tous les murs extérieurs et électricité du rez-de-chaussée.

• Cimetière
Relèvement du seuil de porte pour faire obstacle aux eaux de pluie provenant de l'allée du cimetière.

Recensement 1999

La population de la commune est de 772 habitants contre 779 en 1990.

Repas des anciens

Cette manifestation financée par le budget municipal et organisée par les membres du CCAS aura lieu le 5 décembre.

Cérémonie du 11 novembre

Le Conseil municipal invite la population à se rassembler au monument aux morts jeudi 11 novembre à 11 heures. Des diplômes du travail et les lots récompensant les lauréats du concours *Façades et jardins fleuris* seront remis lors du verre de l'amitié qui fera suite au dépôt de gerbes aux plaques commémoratives.

Forêt de protection

M. Sainson répondra aux questions de la population au cours d'une réunion publique vendredi 22 octobre à 20 h 30 au foyer rural.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Hommage



Robert Pelletier nous a quittés et pour lui rendre hommage, nombreux sont ceux qui se sont rassemblés à l'église. Employé de la commune de 1974 à 1996, il fit bien plus que les tâches qui lui incombaient. Rendre service à tous lui était naturel ; n'était-il pas le premier dehors après une chute de neige ? Dès 4 heures du matin, il rendait les rues praticables pour que chacun puisse se déplacer, n'hésitant pas à sortir d'une mauvaise passe les voitures immobilisées. S'il aimait aussi donner un coup de main lors des fêtes du village, il semblait vraiment heureux d'y rencontrer beaucoup de monde. Il nous connaissait tous et avait la mémoire de bien des événements du village. Ami fidèle et dévoué, voisin attentionné, Robert nous manque déjà.

Annie Union

Pourquoi et comment la brochure "Vivre à Villiers-sous-Grez" a-t-elle vu le jour ?

Ayant entendu plus d'une fois M^me^ Virmout donner de nombreux renseignements aux nouveaux arrivants, l'idée m'est venue de rassembler toutes ces informations dans un document qui leur serait remis dès leur arrivée. En juin 1997, la commission *Information* voit cela d'un bon œil mais estime que ce document doit être distribué à tous les habitants et qu'il doit rassembler un maximum d'informations.

Je retrousse donc les manches pour réunir les données, les vérifier auprès des intéressés, écrire les textes, en nourrir l'ordinateur et prendre des photos ; de son côté, Joël Poulain nous concocte «une petite histoire de Villiers». La lecture critique de cette brochure est alors faite par sept personnes et les corrections effectuées. Le conseil municipal du 23 avril 98 vote pour la maquette que vous avez pu découvrir et accorde un budget de 11 000 F à la réalisation de ce projet. Au cours des réunions de commission *Information* qui ont suivi, quelques compléments ont été introduits : horaires des cars desservant Villiers, plan du village pour qu'on puisse indiquer leur chemin aux livreurs, à toute personne venant à Villiers pour la première fois. Ce qui fut dit fut fait. Et puis un beau jour, nous avons dit : *«stop ! on n'ajoute plus rien car à chaque fois, G. Magnes doit refaire la mise en page et les informations vont être périmées si l'on attend encore, il faut imprimer»*. Quelques photos manquaient aussi, on a donc pioché dans les réserves du *Plume-Tambour* et des copains pour montrer en image, la vie telle qu'elle est au village. Une énième relecture est alors faite et quelques modifications sont encore apportées sans que toutes les informations soient systématiquement vérifiées. Aussi, vous faut-il prendre le stylo vous-même pour rectifier quelques informations fausses aujourd'hui et quelques erreurs (voir ci-dessous). Début mai, le devis de l'imprimerie Idéconcept, était accepté et fin septembre, après bien des péripéties où toutes les parties eurent leur part de responsabilité, les 500 exemplaires étaient livrés.

Après plus de deux ans de travail, intermittent, il est vrai, Gérard Magnes, responsable de la réalisation et moi sommes heureux et néanmoins soulagés d'avoir réussi à mener ce projet à terme ! À terme, est-ce certain ? Pourquoi se priver d'imaginer la suite sur Internet ?

Quelques inexactitudes à corriger dans votre exemplaire de "Vivre à Villiers-sous-Grez " :

page 4 : le centre communal d'action social (plus connu sous le nom de Ccas) est maintenant présidé par M^me^ Denise Larchevêque ;

page 16 : depuis qu'il est à la retraite, M. Soumier a cessé son activité de fromager ;

page 16 : le nom exact de l'entreprise Lepage est : Sarl Lepage *les Villardins* ;

page 17 : quant aux magazins d'alimentation existant à la Chapelle-la-Reine, là, pas d'erreur, on trouve bien : un supermarché, une boulangerie, une boucherie et une épicerie ;

page 23 : le Scrabble est une activité de l'Amicale villaronne et l'atelier théâtre fonctionne grâce au Théâtre du Grabuge ;

page 28 : il est indiqué que *«la feuille volante reproduisant le tableau* le tri de tous les déchets *est destinée à être affichée dans un endroit adéquat»*. Cette feuille est en cours de rédaction car le Conseil municipal souhaite compléter le tableau *le tri de tous les déchets* par le nouveau règlement relatif à la décharge pour que votre information soit complète. D'ici la fin de l'année, ce document devrait vous être remis. A. U.

Concours "Façades et jardins fleuris"

Le jury composé de J.-A. Morin, J.-P. Clément, R. Fougères, A. Orts, É. Surget et A. Union a fait un premier passage au printemps, le 17 avril. Il a sélectionné une bonne vingtaine de jardins très bien fleuris à cette époque et a attribué les trois premiers prix. Cette année, nous avons pris le temps d'aller à la découverte des jardins visibles du chemin de la Messe et des Trois-Pierres.

Lors de son second passage, le 14 septembre, le jury comprenait quatre membres, MM. Morin et Orts n'ayant pu être présents. Sur l'ensemble de la tournée, les jardins nous ont semblé moins fleuris, tristounets, manquant de tonus comme leurs jardiniers moroses d'avoir fini les vacances ? Du coup, notre désir de voir une belle nature nous a fait ouvrir les yeux sur les jardins potagers et nous avons créé le prix du plus beau potager.

Afin d'encourager, davantage de Villarons à fleurir leur demeure et ses abords, le concours 1999 comporte deux fois plus de récompenses que l'an passé : quatre prix récompensant trois lauréats chacun seront décernés : le prix du printemps, le prix d'automne, le prix de l'année et le prix du plus beau potager. Les lauréats du prix de l'année n'entrent pas dans les prix du printemps et de l'automne. Pour cette année encore, nous n'avons pas sélectionné les lauréats des années précédentes : M. et Mme Campigotto Bertolo, M. et Mme Lepiller et M. et Mme Grapperon (gagnants de 1997) ; en 1998, dans la catégorie *façades*, les gagnants étaient : M. Marizis, M. et Mme Roussereau et M. et Mme Guillon ; dans la catégorie *jardins*, avaient été retenus : M. et Mme Zotoff, M. Martin et M. et Mme Angelopoulos. D'ici peu, les concurrents vont manquer, il faudra revoir le règlement !

La remise des récompenses aura lieu le 11 novembre au foyer rural lors du verre de l'amitié qui fait suite à la cérémonie de commémoration. Toutes personnes sélectionnées sont d'ors et déjà invitées à cette assemblée ainsi que tous les habitants, bien entendu. Annie Union

Les personnes sélectionnées pour le concours 1999 sont :

M. et Mme Angelopoulos
M. et Mme Duhamel
M. et Mme Feuilletin
M. et Mme Fleureau Roland
Mme Larchevêque
M. et Mme Lechevallier
M. Marizis
M. et Mme Mellado
M. et Mme Mercier Jean-Pierre
M. et Mme Milandre Christian
M. et Mme Moine
M. et Mme Moret
M. et Mme Nelva
M. et Mme Nollet
M. et Mme Poulain Michel
M. et Mme Purseigle
Mme Rohée
M. et Mme Sartori
M. Vanuxem
M. et Mme Vocelle Bernard

A. U.

Pourquoi un nouveau règlement et de nouveaux horaires d'ouverture pour la décharge ?

Depuis 1992, le ministère de l'environnement a développé une politique de gestion des déchets qui préserve l'environnement et que la plus petite commune doit mettre en place dans un délai de dix ans. Cette politique comporte plusieurs volets dont la fermeture des décharges publiques d'ici à 2002. En 1997, le département via l'ADEME a fait faire et financé une étude de diagnostic des décharges de Seine-et-Marne par la société CSD-Azur. La décharge brute (sans tri des déchets) de Villiers a été classée en catégorie B : fermeture en 2002 (catégorie A : fermeture immédiate et catégorie C : ouverture maintenue). La commission *Environnement* a regardé de plus près cette étude pour comprendre les raisons de ce classement et rechercher des solutions qui permettraient à la commune de maintenir ce service pour les habitants.

La décharge est classée en catégorie B pour les raisons suivantes :

– le sol est fait de sable et de graviers ;
– de ce fait, l'accès des eaux de pluie chargées de polluants à la nappe phréatique est direct : pas de terre, pas de filtre ;
– la décharge est en zone protégée (ZNIEFF).

Notre espoir de faire classer la décharge en catégorie C (ouverture maintenue) s'amenuise à la lecture de ces informations : impossible de modifier la nature du sol. Il nous apparaît aussi immédiatement qu'**il est irresponsable de continuer à autoriser le dépôt incontrôlé de tous matériaux au risque de polluer encore davantage la nappe phréatique.** La commission propose donc au Conseil municipal de réglementer les dépôts. Lors du conseil du 28 juin, le nouveau règlement est voté et entre en vigueur immédiatement. Plusieurs points sont acquis définitivement : les dépôts sont effectués en présence d'un employé communal, les déchets sont triés et déposés aux emplacements définis, l'accès de la décharge est réservé aux habitants de la commune et aux entreprises travaillant pour ces derniers. Nous avons souhaité que l'identité du dépo-

sant et le type de déchets déposés soient enregistrés pour nous permettre de trouver des solutions bien adaptées aux besoins. S'il est certain que la décharge n'est plus ouverte en dehors des horaires définis, la définition des horaires n'est pas définitivement acquise. Les ouvertures du samedi matin (de 8 h 30 à 11 h 30) et du mercredi après-midi (de 13 h 30 à 16 h 30) vont être réexaminées lors de la prochaine réunion de commission en fonction des remarques que vous aurez faites. Après vote du Conseil municipal, une feuille à conserver précieusement (ou à afficher dans un placard ?) sera éditée, elle rassemblera tous les renseignements dont chacun a besoin pour gérer le tri et le dépôt de ses déchets. À l'heure actuelle, ces informations sont disponibles dans la brochure *Vivre à Villiers-sous-Grez,* p. 29 et dans *la Lettre du Plume-Tambour* de septembre 1999.

Mais, revenons-en à l'avenir plus général de la décharge.

En autorisant sur le sol de la décharge uniquement le dépôt des déchets végétaux et des gravats cela nous permet d'espérer son maintien en 2002. Pour que ce maintien soit possible, il faut auparavant évaluer le risque de pollution des dépôts antérieurs. Ce sera l'objet de l'étude obligatoire avant fermeture demandée par le département. Cette étude présentera l'analyse les sols et prévoira un réaménagement. Son coût est évalué à 90 000 F pour notre décharge. Aujourd'hui, le département refuse de poursuivre ce dossier et son financement ; il le transmet aux syndicats intercommunaux d'ordures ménagères (donc indirectement aux communes). Mais les syndicats traînent les pieds : ce serait une charge supplémentaire pour leur budget. C'est une affaire à suivre.

Dans l'hypothèse de la fermeture définitive de la décharge, le Conseil municipal, soucieux de maintenir ce service aux habitants, envisagerait la création d'une mini-déchetterie. Dans cette éventualité, il reste à trouver un terrain non sablonneux sur la commune.

Quelques infos picorées ici ou là

Le verre

Il est recyclé à l'infini après broyage et refonte du calcin dans un four. Aujourd'hui, une bouteille sur deux est fabriquée avec du verre recyclé.

Ne jetez ni porcelaine ni faïence dans le conteneur pour verre : ce geste annulerait le recyclage de la totalité de son contenu.

Ni ampoule fluorescente ni tube au néon dans le conteneur pour verre : ils contiennent des parties métalliques et du mercure.

Les papiers et cartons

Avec près de 54 % des papiers et cartons provenant du recyclage, la France est un des meilleurs élèves de la planète.

Le carton dissous dans l'eau et retraité est transformé en journaux et carton ondulé. Avec 1000 kg récupérés, un cartonnier produit 900 kg de matériau secondaire.

Les matières plastiques

Limiter au maximum l'utilisation des sacs en plastique : leur recyclage n'étant pas rentable, ils partent à l'incinérateur entraînant des risques de pollution atmosphérique. Acheter de préférence, des produits avec emballage naturel ou recyclable : papier, carton, verre et bouteilles en plastique.

Les bouteilles en plastique transparent se recyclent facilement : lavées, broyées et réduites en poudre, elles sont refondues et entrent dans la fabrication de barquettes de jardinage, boîtes à œufs… ou encore de tuyaux d'évacuation, de revêtements pour le sol, de fibres textiles…

Les bouteilles en plastique opaque récupérées et traitées servent à la fabrication des flacons pour huile de moteur, bacs de collecte sélective…

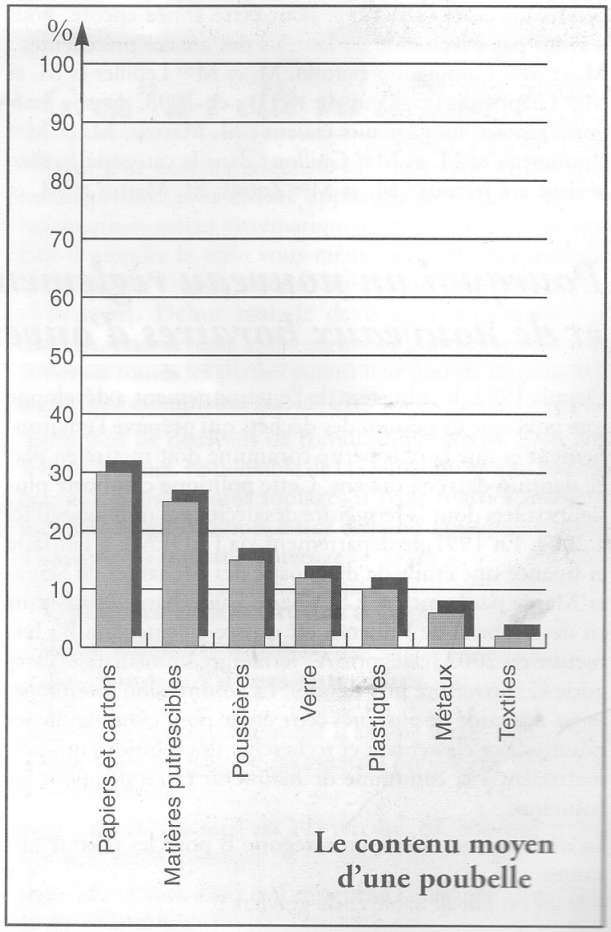
Suggestions

En cas de doute sur la nature d'un déchet, le mettre dans sa poubelle plutôt que dans un conteneur à l'éco-point.

Ne jeter à l'égout ni médicaments ni produits chimiques, ni fuel. Ce simple geste engendre des traitements supplémentaires pour la station d'épuration. Déposer ces produits au camion *Kangourou*, vous trouverez ses lieux et dates de stationnement dans l'agenda du *Plume-Tambour.*

Faites vous-même votre compost avec épluchures, marc de café, coquilles d'œufs, tontes de gazon, feuilles mortes (les feuilles de vigne vierge qui rendent les trottoirs très glissants ces temps-ci)… L'humus se fabriquera tout seul alors que vous vous prélasserez dans votre chaise longue !

Et puis, vous qui avez le courage ou le civisme de vous déplacer jusqu'à l'éco-point pour porter journaux, bouteilles… pourriez-vous achever complètement votre action en mettant les déchets ***dans*** les conteneurs et non pas à côté dans des caisses en carton ? Les gens de passage découvrant un éco-point propre seraient peut-être tentés de le laisser propre ! A. U.



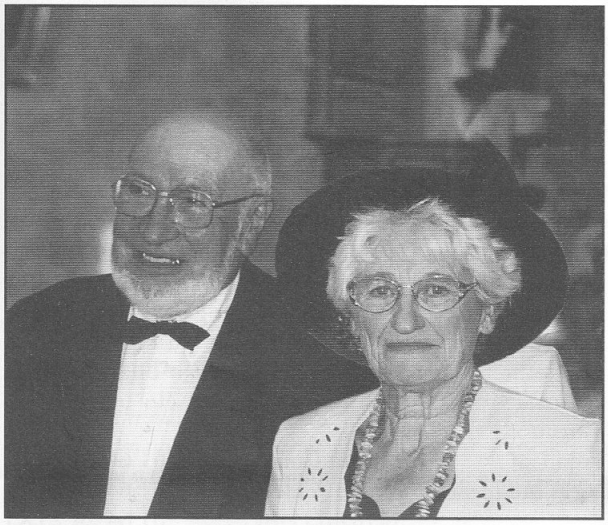
Le contenu moyen d'une poubelle

Vie du village

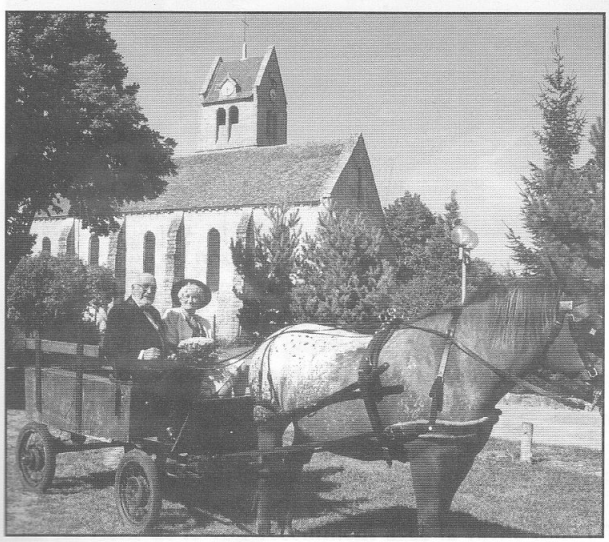
Ça s'est passé un dimanche... ou un samedi *(par Annie Union)*

Éliane et André Surget ont fêté leurs noces d'or samedi 11 septembre

Merci à vous deux pour ce bel après-midi d'amitié, d'émotion, de bonheur tout simple que vous avez voulu partager avec votre famille et vos amis.



Le premier à vous rencontrer fut Joël Poulain qui vous remit rue du Buisson, les rênes de *Blue-Girl* attelée à la voiture à cheval. C'est dans cet équipage traditionnel que vous débouchiez sur la pelouse du foyer à la surprise générale. Puis, tous rassemblés dans la salle des mariages (la salle de la mairie où vous vous êtes mariés le 16 juillet 1949 étant trop petite pour recevoir la nombreuse assemblée), nous avons écouté M. le Maire et D. Szymanski rivaliser d'humour en racontant plusieurs anecdotes puisées dans les comptes rendus du Conseil municipal de Boissy-aux-Cailles où Éliane débuta sa belle carrière d'institutrice. Le père Feuillet vous accueillit ensuite à l'église pour une messe au cours de laquelle il sut trouver des mots pleins de délicatesse et d'amitié pour vous féliciter de ces 50 années de vie commune et vous encourager pour la suite. Cérémonie faite aussi de souvenirs : André a été enfant de chœur dans cette même église avec son ami, Raymond Champion, il n'y a pas si longtemps finalement ! Plus récemment, il a été témoin d'André pour son mariage. Au cours du sympathique apéritif qui a suivi, les cadeaux offerts par vos nombreux amis vous ont parfois laissés, quelques instants, sans voix. Chacun de vous, à sa manière, a tellement fait pour le village qu'un jour comme celui-là, nous avons eu envie de vous dire notre amitié.



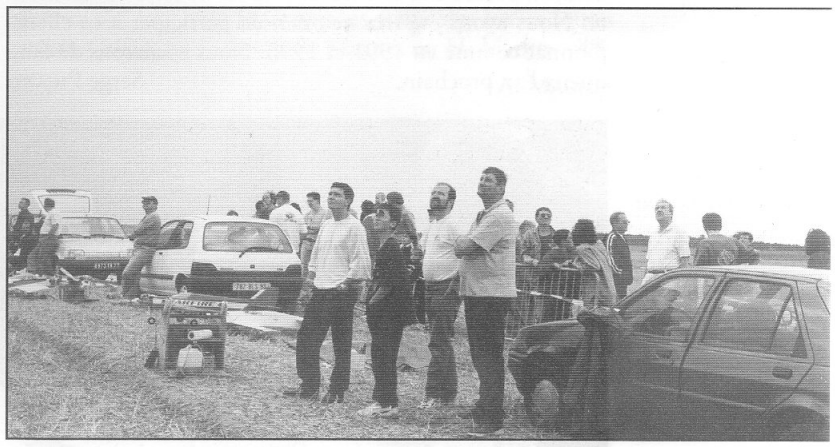
Et maintenant, que prévoyez-vous pour l'an 2000 ? André, n'auriez-vous pas un petit projet en réserve ?

Football

Quatre équipes engagées, Villiers-sous-Grez, ESF, barreau de Paris et personnel pénitenciaire de Melun. La finale a vu s'opposer les avocats au personnel pénitentiaire (le bâton contre les matons !)... que croyez-vous qu'il arriva ? Les matons gagnèrent par 2 à 1.

Beaucoup d'enfants, mais pas encore en nombre suffisant pour organiser les matchs 9/11 ans, 12/14 ans.

L'année prochaine, venez nombreux le samedi 24 juin 2000.



Les avions en modèle réduit volent... sous l'œil admiratif ou étonné des messieurs.

Manifestation aérienne

Le vent surtout, et la pluie en milieu d'après-midi, ont empêché les ULM de décoller de leur base dimanche 19 septembre. Seul l'hélicoptère a pu permettre aux nombreux amateurs de faire un tour dans les airs.

Une pluie diluvienne en milieu d'après-midi a écourté ce qui restait de cette manisfestation. Certains des derniers visiteurs ont dû de pouvoir repartir à Didier Viratel qui a sorti leur voiture embourbée au tracteur... Bref, la Bérésina.

Vie des associations

L'aéromodélisme décolle à Villiers

Une section d'aéromodélisme a vu le jour à Villiers-sous-Grez cet été, sous couvert de l'association *Expressions libres*.

Aéromodélisme : cette activité au nom un peu barbare recouvre simplement la construction de modèles réduits d'avions, d'hélicoptères, d'ULM, de planeurs et parfois même d'objets volants non identifiables tels que des cartes à jouer ou bien encore des fers à repasser, en bref, tout ce qui peut voler.

Voler c'est bien beau mais avant, il faut construire. L'aéromodélisme est un loisir technique faisant appel à des notions diverses et variées : la lecture de plans, la construction en bois ou en fibre, l'électronique, la mécanique, l'aérodynamique, etc.

La plate-forme de pilotage se situe sur la commune de la Chapelle-la-Reine. On y trouve déjà quelques *fanas* de l'aviation le samedi matin de 10 heures à 12 heures et l'après-midi de 15 heures à 19 heures ainsi que le dimanche en matinée uniquement de 10 à 12 heures. Cette section est ouverte à toute personne intéressée par cette activité. Pour tout renseignement, appelez-moi au 01 64 24 25 55. À bientôt.

François Marlin

Association des boulistes

Ayant été sélectionnée lors du championnat de Seine-et-Marne, notre quadrette s'est rendue au championnat de France à Jouy-en-Josas (Essonne) les 27, 28 et 29 août dernier. Environ 2 000 joueurs étaient présents et nous faisions partie de la 4e division regroupant 128 quadrettes. La concentration a été très difficile à trouver dans tout ce bruit, tout ce monde. Nous avons été bien déçus mais pas étonnés de ne pas franchir le 1er tour dans ces conditions. Les gens de Lyon et du Midi ont été les plus forts, cette année encore. Nous avons été très heureux de participer à ce championnat comme en 1991 et 1993. Nous essaierons de faire mieux l'an prochain.

Serge Picard

Club des Aînés

Voici le programme jusque fin janvier :

M. et Mme Esclangon vous proposent des promenades à pied certains jeudis après-midi ; les départs ont lieu à 14 heures au foyer rural. Consulter l'agenda du *Plume-Tambour* pour le calendrier de ces sorties.

Le 11 novembre, ce sera le rendez-vous des collectionneurs de cartes postales, de timbres, de monnaies, de cartes téléphoniques, etc. au foyer rural de 9 heures à 19 heures.

Nous vous proposons d'aller au spectacle à Saint-Pierre-lès-Nemours, jeudi 25 novembre à 15 heures pour entendre un pot pourri d'airs d'opérettes. (prix des places : 80 F)

Nous nous réunirons pour l'assemblée générale mardi 30 novembre au foyer. Les thèmes de l'après-midi seront l'an 2000 et la généalogie.

Et enfin le 22 janvier, nous fêterons les 10 ans du club autour d'une surprise gastronomique.

André Surget

L'Amicale villaronne

L'assemblée générale s'est tenue le samedi 2 octobre 1999 et a rasssemblé une trentaine de Villarons qui nous aident à organiser les manifestations programmées chaque année. Après avoir pris connaissance du compte rendu des dernières manifestations et du bilan financier de la saison 1999-2000 les amicalistes ont élu ou réélu au bureau :

Président	Gérard Colas	01 64 24 20 10
Vices président	Yvette Poulenard	01 64 24 24 47
	Bernard Leroy	01 64 24 25 85
Trésorier	André Orts	01 64 24 26 03
Trésorier adjoint	Joanny Poulain	01 64 24 26 63
Secrétaire	Françoise Hubert	01 64 24 22 32
Secrétaire adj.	Denise Larchevêque	01 64 24 27 85

L'amicale est ouverte à tous et nous vous invitons à nous rejoindre, apporter vos souhaits, vos idées. Vous pouvez éga-



Albert Leclercq, Serge Picard, Pino Cosco et Maurice Hermier

lement participer aux activités régulières : chorale, atelier théâtre, bibliothèque, club photos.

Au programme des animations ponctuelles pour la saison à venir veuillez déjà noter les propositions suivantes :

23 oct.	Soirée jeux
14 nov.	Chorale à Marolles
19 déc.	Noël des enfants
23 déc.	Sortie au musée d'Orsay
23 janv.	Sortie théâtre
12 févr.	Scènes rurales à Guercheville
17 févr.	Soirée collège
19 févr.	Cross
7 mars	Mardi gras
19 mars	Scènes rurales à Buthiers
24 mars	com. music. N. Dame réserv. terminée
15 avril	Soirée jeux
16 avril	Scènes rurales à Recloses
12/13 mai	Scènes rurales à Noisy-sur-École
13/14 mai	Exposition produits du terroir
17 ou 24 juin	Tournoi de football
14 juillet	Fête nationale

Ce programme peut être complété ou modifié aussi nous vous rappellerons ces rendez-vous tout au long de l'année par affiches chez les commerçants, dans les rues du village et dans les colonnes du *Plume-Tambour*.

Les Envahiss'notes… des projets plein la tête.

L'année de travail vient de recommencer pour les membres des Envahiss'notes, notre sympathique chœur d'enfants de Villiers. On y retrouve de nombreux jeunes qui sont là depuis la création mais qui ont grandi ! Les garçons, notamment, fidèles au poste, mais en ayant échangé leurs voix de soprano léger contre de belles voix de basses. Les plus grandes sont parties, études obligent. Quelques plus jeunes rejoignent le groupe, mais dans l'ensemble, la moyenne d'âge s'est élevée. On retrouve donc un chœur plus mûr, plus expert (certains chantent depuis plus de 5 ans maintenant), mais pas forcément plus facile à entraîner. C'est en tenant compte de cette évolution que Laurence Leroy a préparé pour cette année :

- un programme varié : du classique et du contemporain ;
- un programme sérieux : du travail avant tout ;
- un programme motivant : des concerts et du public ;
- un programme généreux : des concerts pour aider ;
- un programme ambitieux : un nouvel opéra à monter.

Déjà, le calendrier est bien chargé.

Au mois d'octobre, il faut finir ce qui avait été commencé en juin, c'est à dire l'enregistrement d'un disque de musique contemporaine avec la chanteuse Oriane.

Au mois de novembre, c'est en faveur de la sclérodermie, maladie rare mais terrible, que les Envahiss'notes se produiront au temple de Fontainebleau, pour un programme classique.

Un autre concert est prévu fin janvier à l'École de musique de Fontainebleau, à l'intention des élèves de l'école.

Enfin, dès janvier 2000, commencera le travail sur l'œuvre que va écrire spécialement pour les Envahiss'Notes, Julien Joubert, compositeur talentueux et célèbre dans le domaine de l'opéra pour enfants.

Apprendre les chants, travailler la mise en scène, imaginer et fabriquer décors et costumes : la fièvre de la création va reprendre notre village (rappelons-nous *Flashs Dingues* et *Léo Godasse*) et ce début d'année 2000 devrait être passionnant pour nos jeunes musiciens et pour leurs proches. Il faudra cependant garder la tête froide car 50 000 F sont nécessaires à la création de cette œuvre. Une mobilisation générale sera donc indispensable pour récolter les fonds et la générosité des Villarons sera sans doute sollicitée(*). Connaissant l'intérêt de leur village pour la musique en général et son affection pour son chœur d'enfants en particulier, les *Envahiss'Notes* démarrent cette année avec confiance et enthousiasme.

(*) Notez dès à présent le loto du 15 janvier au foyer. Sachez que nous avons des disques à vendre, excellents cadeaux de Noël. Enfin, si vous connaissez des personnes, des entreprises… qui seraient disposées à être nos mécènes ou à nous donner des lots pour le loto, nous avons des lettres toutes prêtes. Contactez L. Leroy, A. Magnes ou N. Marlin

A. Magnes

Les lecteurs nous écrivent

Faut-il changer nos habitudes alimentaires ?

On pourrait caricaturer certains discours actuels de la façon suivante : *«autrefois, on mourait jeune mais dans la joie, tout ce qu'on pouvait manger était naturel donc bon. Maintenant on vit vieux mais dans l'angoisse, tout ce qu'on mange est pollué».*

C'est grâce à une meilleure détection des polluants et à l'amélioration de nos contrôles sanitaires que nous devons ces changements, eux-mêmes servis par une meilleure connaissance de la toxicité des divers produits chimiques, bactéries, virus et par une plus grande puissance d'analyse. Les chimistes sont capables de détecter des quantités infimes de polluants dans tout produit.

Si la nourriture est abondante grâce aux nouvelles méthodes de l'agriculture, de l'élevage et de l'agroalimentaire, il faut cependant être vigilant pour éviter certains dérapages comme on vient de le voir récemment avec la vache folle en Grande-Bretagne et la dioxine en Belgique.

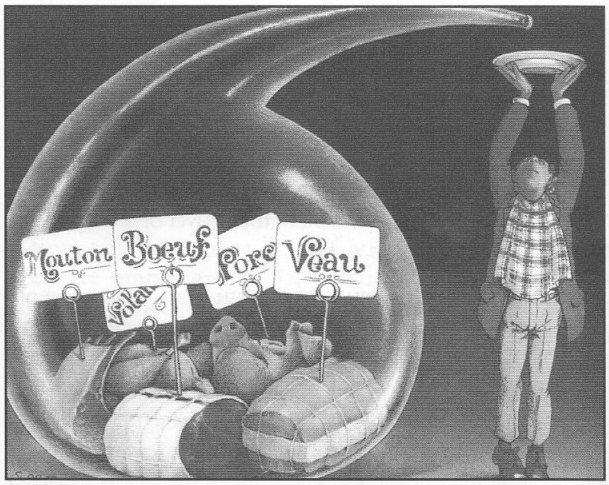
Notre santé est-elle en danger ? Pour répondre à cette question, nous nous contenterons de faire une compilation de certains documents. (1)

1. Les nitrates, quels dangers ?

Quels sont donc les risques des nitrates ? On cite communément deux menaces dont ils sont responsables : le syndrome du bébé bleu et le cancer.

Le syndrome du bébé bleu

Les nitrates ont entraîné la mort de bébés alimentés par du lait en poudre préparé avec l'eau de puits qui contenait un taux de nitrates pouvant atteindre dix fois le niveau maximum fixé par l'*Organisation mondiale de la santé* (OMS). De plus, l'eau des puits était contaminée par des bactéries, soupçonnées d'avoir aggravé le problème. Les nitrates sont par eux-mêmes inoffensifs, le surplus s'éliminant facilement.



"La bouffe" d'après Serre Édition Génat

À partir des nitrates, le tube digestif fabrique des nitrites. Les nitrates et les nitrites formés par les globules blancs servent à produire le monoxyde d'azote utile aux muscles, artères, etc.

Il arrive toutefois qu'un bon élément se trouve en excès : ce peut être le cas des nitrites. Les nitrites sont capables d'attaquer l'hémoglobine du sang en la transformant en méthémoglobine, ce qui provoque une redoutable anémie chez les jeunes enfants. Mais nous sommes dotés d'enzymes capables de retirer les nitrites du sang et de libérer l'hémoglobine. Cependant, pour les bébés, la proportion des divers liquides consommés chaque jour par rapport au volume sanguin est plus élevée que chez les adultes. Un excès de nitrates, et par la suite de nitrites perturbe beaucoup plus sévèrement leur métabolisme. La peau devient bleu gris, d'où le nom de *bébés bleus* donné à ceux qui sont atteints de cette maladie. Si on continue a leur donner un excès de nitrates, la vie des bébés est en danger.

Conseils : Le biberon, c'est bien si le taux de nitrate dissous dans l'eau utilisée ne dépasse pas trop la limite légale.

Le lait maternel, c'est encore mieux !

2. Le cancer

Une autre accusation portée contre les nitrates serait qu'ils provoquent des cancers, en particulier le cancer de l'estomac. Le danger ne vient pas des nitrates ou nitrites, qui ne sont pas carcinogènes. Le risque provient des nitrosamines, formés par combinaison des nitrites et des protéines animales ou végétales. Les nitrosamines sont capables d'attaquer pratiquement n'importe quelle autre molécule, y compris l'ADN. C'est pourquoi ils sont si dangereux. On en trouve dans des aliments de consommation courante, mais les proportions sont vraiment infimes et les défenses de notre corps y font aisément face quand les quantités ingurgitées sont normales. Le danger intervient quand les nitrosamines parviennent à attaquer l'ADN d'une cellule vivante. Si cela arrive, les dommages doivent être réparés. C'est une tâche relativement simple que les cellules effectuent souvent, en particulier pour faire face à d'autres produits chimiques plus dangereux, appelés radicaux libres. Mais en cas de déplacement des défenses de la cellule, le travail de réparation peut ne pas être suffisant. Nous avons alors une cellule potentiellement cancéreuse et nous courons un réel danger. Fort heureusement, des substances comme les vitamines C et E nous préservent également des nitrosamines en les détruisant.

La transformation nitrates-nitrites-nitrosamines s'opère dans le tube digestif. On pourrait penser qu'une augmentation des nitrates présents dans notre régime alimentaire pourrait alors conduire à une plus grande fréquence des cancers. Une enquête a révélé que les habitants des régions riches en nitrates ne développent pas plus de cas de cancer de l'estomac que ceux qui vivent dans des régions où le taux de nitrates dissous dans l'eau potable est faible.

Par contre, si la consommation de nitrates paraît avoir peu d'influence sur l'apparition de cancer, on a intérêt à réduire sa consommation directe de nitrosamines. Pour cela il suffit de quelques précautions : la cuisson au four à micro-ondes produit moins de nitrosamines que la friture, car la durée de cuisson est plus courte et leur laisse moins de temps pour se former. Si on fait rissoler des lardons, la majeure partie des nitrosamines se retrouve dans la graisse de cuisson.

Conseils : utilisez le four à micro-ondes plutôt que la poële à frire ! Buvez du jus d'orange frais (riche en vitamines C) et prenez des germes de blé (riches en vitamines E).

Les nitrates dans notre alimentation

La quantité de nitrates que nous absorbons dépend de notre alimentation. Les nitrates dissous dans l'eau potable n'affectent pas son goût, les communes affichent la teneur en nitrates de l'eau distribuée, les eaux en bouteille en contiennent parfois aussi comme indiqué sur leur étiquette.

Les légumes peuvent receler des nitrates en quantité élevée : épinards, laitues, betteraves et radis. La teneur en nitrate des légumes dépend de la terre où ils ont été cultivés et de la saison : les légumes présentent des teneurs plus élevés en hiver.

Depuis longtemps les nitrates, constituant de la saumure, ont servi à la préparation des jambons. De nos jours, on emploie des nitrites dans le traitement du porc : ils servent à lui donner sa belle couleur rose mais surtout à éviter au consommateur le botulisme, maladie mortelle causée par les toxines sécrétées par certaines bactéries.

Une personne omnivore consomme environ 100 milligrammes de nitrates ou nitrites par jour, un végétarien 230 milligrammes et notre propre corps en produit en moyenne 150 milligrammes.

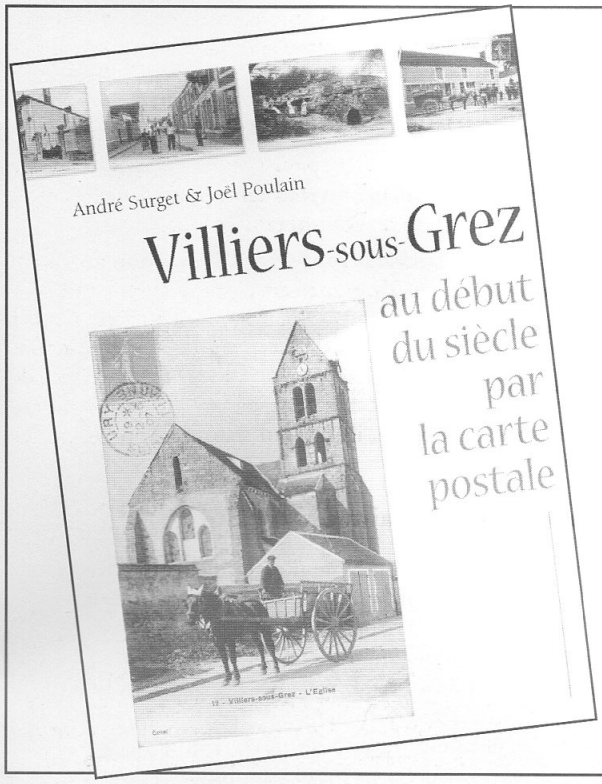
Les nitrates ne sont pas des aliments mais des additifs parfois utiles comme dans certaines viandes, parfois sans intérêt comme dans l'eau ou les légumes. Ils ne contiennent ni vitamines ni calories et sont dépourvus de qualités gustatives.

Conseil : Mangez et buvez équilibré… viandes, légumes et fruits, les nitrates sont inoffensifs en quantité modérée.

Philippe et Danièle Esclangon

Références :

- *Dictionnaire encyclopédique de l'écologie et des sciences de l'environement*, François Ramade, Ingénieur agronome, directeur du laboratoire d'écologie et de zoologie à l'université d'Orsay ; Édiscience international – 28 rue Beaunier, 75014 – Paris.
- *Guide des produits chimiques*, John Emlsley, Imperial College de Londres, Éditions Odile Jacob, 15 rue Soufflot, 75005 – Paris.
- *Alimentation et nutrition humaine*, Divers auteurs sous la direction de Henri Dupin, ancien directeur de l'Institut scientifique et technique de l'alimentation du Conservatoire national des arts et métiers, ESF Éditeur, 17 rue Viète, 75017 – Paris.
- *Cours de sécurité alimentaire à l'usage des futurs médecins*, André Berkaloff, Professeur à l'université d'Orsay
- *La Jaune et la Rouge n° 546*, juin/juillet 1999, Environnement et santé publique.



La brochure

Villiers-sous-Grez

au début du siècle

par la carte postale

par André Surget et Joël Poulain

est encore disponible

chez l'un des deux auteurs

au prix de 50 F

Assemblée générale

du

Club des Aînés

mardi 30 novembre

à 15 heures

au foyer



Succès mitigé pour la brocante dimanche 5 septembre.

N'y aurait-il pas trop de vide-greniers et brocantes dans notre canton ?

Nos joies, nos peines

Le 30 mai dernier, Alexandre Sadanowicz est né à Fontainebleau.

Nous avons eu la tristesse de perdre Robert Pelletier le 22 septembre, il avait 52 ans.

Frédéric Charnaud et Christine David se sont mariés le 26 juin ; le 3 juillet ce fut le tour de Jean-Michet Héry et Maïté Boulet. Deux mariages furent célébrés le 4 septembre : celui d'Arnaud Desmaris et de Laëtitia Vocelle puis celui de Sébastien Fournier et de Vanessa Piastra. Le 25 septembre, Patrick Boitier et Nathalie Bouché se sont dit "oui" devant M. le maire.

Bloc-notes *(par Annie Union)*

Et si ça changeait ?

Aimez-vous marcher dans les crottes de chien sur votre pelouse ou dans vos allées ?

Certes non, vous préférez ouvrir la porte pour que votre animal préféré fasse ses besoins où bon lui semble : sur les trottoirs, dans les chemins, là où il y a de l'herbe.

Les pauvres piétons innocents en sont réduits à faire un slalom effréné entre les petits monticules bruns.

Et si ça changeait ?

Action "prévention santé 2000"

Des élus du canton ont mis en place un groupe de réflexion pour qu'il organise une information sérieuse sur le thème de la prévention en matière de santé. La campagne est déjà lancée dans les écoles et au collège par l'ouverture de concours d'affiches et de dessins. Quant aux adultes, ils ont été invités à des causeries-débats à la salle polyvalente de la Chapelle-la-Reine (7, square Saint-Louis) sur les thèmes suivants :

– l'univers *sommeil* avec M. Minguet (Cramif) ;
– le sommeil du jeune enfant avec M^me^ Ruellan (pédo-psychiatre) ;
– reconnaître et gérer le stress avec M. Minguet et M^me^ Routier (kinésithérapeute).

L'exposition *Sommeil et rythmes de vie* présentée par M. Gerset (Caf) s'est tenue les 25 et 28 octobre.

Trois autres semaines seront consacrées à la prévention de la santé en décembre, février et mars.

Vous trouverez l'information détaillée dans ces colonnes.

Feux de branchages

Pour des raisons de sécurité, ils ne sont autorisés que du 1^er^ octobre au 1^er^ mars.

Changement d'horaire des messes

Le secteur paroissial Notre-Dame du canton de la Chapelle-la-Reine vous informe que, depuis septembre, la messe a lieu à Villiers à 9 heures (au lieu de 9 h 30) et ce, le 3^e^ dimanche des mois impairs (novembre, janvier…). Ce changement est dû au fait que les prêtres de Nemours qui assumaient un service régulier à Larchant ne peuvent plus l'assurer, leur nombre ayant diminué. Pour notre secteur, un seul prêtre assurera les messes dominicales dont il a fallu réduire le nombre.

Le club des Aînés donne rendez-vous aux collectionneurs de
cartes postales, timbres, monnaies, cartes téléphoniques...
jeudi 11 novembre au foyer rural de 9 heures à 19 heures

Agenda

municipal

11 novembre	commémoration
12 novembre	Conseil municipal à 20 h 30
13 décembre	Conseil municipal à 20 h 30

pratique

13 novembre	*Kangourou* à la Chapelle : 10 h 45 à 13 h
15 novembre	ramassage des *monstres*
20 novembre	*Kangourou* à Saint-Pierre, clos Saint-Jean, 10 h 45 à 13 heures
26 novembre	balayage des rues : *merci de ne pas laisser de véhicule en stationnement*
27 novembre	*Kangourou* à Nemours, Champs de Mars, 10 h 45 à 13 heures

des manifestaitons

11 novembre	rendez-vous des collectionneurs	Club des Aînés
14 novembre	concours de chorales à Marolles	À travers chants
18 novembre	promenade à la Salamandre	Club des Aînés
21 novembre	messe à 9 heures	
22 novembre	lundi chassé	Société de chasse
25 novembre	*les opérettes* à Saint-Pierre	Club des Aînés
30 novembre	assemblée générale	Club des Aînés
2 décembre	promenade vallée du Lunain	Club des Aînés
5 décembre	repas des anciens	CCAS

25 novembre
à 15 heures

le club des Aînés

vous invite
au spectacle

les Opérettes

à Saint-Pierre
prix des places : 80 F

